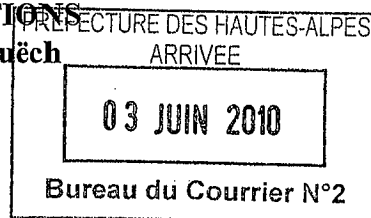


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes des deux Buëch



Séance du : 26 mai 2010

Convocation du : 18 mai 2010

Objet : Avenant n°3 avec la Société Lagier, au marché :
«Construction d'un Pôle Petite Enfance sur la commune de Veynes».

L'an deux mille dix, le vingt six mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni en mairie d'Oze, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : M. J-Marie BERMOND

Étaient présents : F.Reynaud – C.Meziere – A.Meier – G.Pitaval – G.Lesbros –
M.Mescle – J.M Bermond – R.Basset – J.F Carre – M.Chautant –
F.Roux – J.C.Salles – P.Schiazza – B.Faure – J.L.Pelloux – P.Aubin

Excusés : Roger Fournel – Monique Barthelemy – Alain Chevallier – Guy Jullien –
Gérard Garcin
Martine Barbet remplacée par Marc Rosenstiel

Le Président de la Communauté de Communes des deux Buëch, Michel Mescle, informe le conseil communautaire de l'avis de la commission d'achat/travaux réunie le 26 mai 2010 à 17 heures, pour examiner les travaux supplémentaires relativement au marché :

- «**Construction d'un Pôle Petite Enfance sur la Communes de Veynes**»

La CAO a émis un avis favorable sur l'avenant correspondant :

▪ **Lot n°1 – VRD, attribué à l'entreprise Lagier.**

Un avenant d'un montant HT de 5 197 € HT est proposé.

Le marché initial d'un montant de 104 580.27 € HT est porté à 126 204.02 € HT (avenants n°1, n°2 et n°3).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'avis de la commission d'appel d'achat/travaux, et autorise le Président à signer l'avenant n°3 correspondant.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré à Oze, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président

Michel Mescle

